

L'interdiction ne vise pas la laine de chameau, ni de cachemire, ni d'alpaga ni de la vigogne, ni de l'angora, ni du mohair

Le cachemire est une fibre animale, provenant du poil long et soyeux de la chèvre de Mongolie et de Mongolie Intérieure (Chine),



L'alpaga est la fibre textile donnée par le lama pacos (ou alpaga). Le terme désigne indifféremment la laine et le tissu produit avec les poils de cet animal.



La vigogne est une espèce de mammifères d'Amérique du Sud qui vit sur les hauts plateaux de la cordillère des Andes. La laine de sa toison particulièrement fine est utilisée pour fabriquer des vêtements de luxe.



L'angora est un pelage long et soyeux que l'on trouve chez plusieurs espèces d'animaux dont une mutation génétique naturelle, affectant la fourrure



Le mohair est une laine fabriquée à partir de la toison de la chèvre angora, chèvre dont on connaissait l'existence au Tibet

